« Culture Wars » in Québec :

Remarques à propos du débat québécois sur les accommodements religieux

Jean-François Gaudreault-DesBiens

Dr. Jean-François Gaudreault-DesBiens est professeur agrégé et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les identités juridiques et culturelles nord-américaines et comparées à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

RÉSUMÉ

L'auteur se penche dans cet article sur la supposée résurgence, dans le cadre du récent débat québécois sur les accommodements raisonnables, d'une identité religieuse canadienne-française que l'on croyait évaporée depuis la Révolution tranquille, ainsi que sur la fonction amplificatrice des débats juridico-identitaires qu'exerce le « nationalisme méthodologique » inspirant la saisie que font de nombreux Québécois des évolutions de leur société. Il y met en lumière les paradoxes que soulèvent certains discours entendus lors de ce débat, qui a à plusieurs égards pris les allures d'une « guerre culturelle » à la québécoise.

Le débat sur les accommodements raisonnables a fait ressortir la présence d'au moins deux atavismes identitaires de la société québécoise. D'une part, l'identité religieuse canadienne-française que l'on croyait évaporée depuis la Révolution tranquille a resurgi dans le débat public. D'autre part, le « nationalisme méthodologique »[1] inspirant la saisie que font de nombreux Québécois des évolutions de leur société y exerce plus que jamais une fonction amplificatrice des débats juridico-identitaires les plus triviaux. Je proposerai dans cet article quelques réflexions, tantôt hypothétiques tantôt polémiques, qui mettront en lumière certaines contradictions internes des discours entendus pendant le débat sur les accommodements.

1. LA RÉSURGENCE DE L'IDENTITÉ RELIGIEUSE CANADIENNE-FRANÇAISE ET LA PLACE DE LA RELIGION DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES DU QUÉBEC CONTEMPORAIN

Que l'on ne se méprenne pas : le débat québécois sur les accommodements raisonnables a essentiellement porté sur l'accommodement des revendications religieuses. En ce sens, l'un des mérites de ce débat aura été de rappeler le rapport ambigu de la majorité d'origine canadienne-française du Québec à son héritage religieux, voire à la religion en général. On le sait, le processus de laïcisation qui s'est mis en branle lors de la Révolution tranquille a à certains égards pris la forme d'un grand balayage de l'héritage catholique des membres de cette majorité. Depuis près de cinquante ans, non seulement a-t-on évincé la religion de la plupart des institutions publiques, mais la fabrication, par l'action conjuguée des élites et de l'État, de l'identité québécoise a passé par un rejet de l'identité canadienne-française, notamment en ce qu'elle était inextricablement liée à une identité religieuse catholique. Or, que constate-t-on depuis le début du débat sur les accommodements raisonnables ? De plus en plus de citoyens revendiquent leur héritage catholique et semblent affirmer en avoir été dépossédés plus ou moins contre leur gré. L'affirmation d'autres identités religieuses dans l'espace public aurait en ce sens agi comme révélateur de cette dépossession et aurait provoqué la « prise de conscience » à laquelle on a assisté ces derniers temps.

S'il est plausible qu'un segment important de la population éprouve un sentiment d'attachement à l'égard de cet héritage et s'il n'y a rien de répréhensible à ce que des éléments d'une mémoire religieuse particulière informent l'identité culturelle de certains citoyens, voire de la majorité d'entre eux, la prudence est en revanche de mise lorsqu'il s'agit de tirer des conclusions quant aux causes de cette dépossession et aux conséquences normatives pouvant découler de l'affirmation de cette mémoire.

Je n'ai nullement l'intention d'analyser les causes de cette dépossession, en supposant que dépossession il y eut. Je me bornerai à signaler qu'attribuer cette dépossession à des groupes qui affirment aujourd'hui dans l'espace public une identité religieuse minoritaire constitue une position singulièrement anhistorique, puisqu'elle fait l'impasse sur les évolutions internes survenues depuis cinquante ans au sein de la population québécoise d'origine canadienne-française. Quant aux conséquences normatives découlant d'une réaffirmation « publique » de la mémoire chrétienne de la majorité de la population québécoise, le débat sur l'enseignement religieux à l'école qui a resurgi à la faveur de celui sur l'identité québécoise illustre la confusion régnant dans les esprits et, surtout, l'absence de quelque consensus que ce soit eu égard à la place de la religion dans les institutions publiques.

On a vu certains politiciens s'offusquer d'une réforme axée sur la compréhension et la mise en dialogue de diverses traditions religieuses au motif que pareille réforme nierait le rôle particulier qu'a joué le christianisme dans l'évolution de la société québécoise (bien que ce rôle y soit mis en évidence). Ce sur quoi je veux attirer l'attention ici n'est pas tant

l'étrange logique permettant d'affirmer que l'initiation à une multiplicité de cultures religieuses dans le cadre d'*un* programme scolaire relativise indûment la contribution de la tradition religieuse de la majorité dans l'édification de la société – comme si la reconnaissance de cette contribution ne passait que par l'école – que la logique du tiers-exclu qui inspire une telle conceptualisation : l'espace que l'on donne aux « Autres », on « nous » l'enlève. La réalité est, à l'évidence, plus complexe. Ironiquement, il s'agit précisément là du type de logique que plusieurs Québécois reprochaient à leurs compatriotes du reste du Canada d'adopter lorsqu'il était question de reconnaître formellement le caractère distinct du Québec…

Bref, pour les uns, la religion serait insuffisamment présente dans l'espace public. Mais l'on ne parle pas ici de n'importe quelle religion ; on parle de celle de la majorité chrétienne. C'est ainsi que l'on s'est plaint de certains accommodements consentis par des institutions publiques à des religions minoritaires, mais que l'on s'est en même temps élevé contre l'idée d'enlever le crucifix dans le salon bleu de l'Assemblée nationale. Double discours, certes, mais peut-être aussi instrumentalisation d'un héritage religieux en vue de mobiliser la population en faveur d'un projet nationaliste en rupture avec l'image « civique » qu'on a voulu lui donner depuis quelques décennies. Aussi, sans nier l'authenticité de l'attachement de plusieurs Québécois à l'héritage chrétien de la province, il n'est pas illégitime de s'interroger sur la part d'opportunisme politique qui inspire la soi-disant résurgence publique de l'identitaire religieux canadien-français.

Cela dit, en supposant que l'on assiste à une telle résurgence, celle-ci risquerait vite de se heurter à une mouvance laïciste très présente au Québec, et ce, même si cette résurgence n'impliquait aucun appui de l'État à une religion quelconque. De fait, le bilan de la présence du religieux dans l'espace public que font certains participants à cette mouvance se situe à l'opposé de celui que dressent les partisans d'une réaffirmation de la tradition religieuse minoritaire. Pour les premiers, malgré la sécularisation de la société québécoise et la déconfessionnalisation des écoles, le religieux encore trop présent dans l'espace public québécois, et les accommodements religieux ne font qu'empirer les choses. D'où leur opposition à ces accommodements au nom d'une laïcité sacralisée comme si elle constituait, à la française, un principe de l'ordre constitutionnel, ce qu'elle n'est pas. Bien qu'elle soit particulièrement poussée au sein de ces cercles « laïcards », cette méfiance relative face au phénomène religieux me semble toutefois assez représentative d'une tendance lourde au sein de la majorité de la population québécoise, pour qui le rapport à la religion a une connotation essentiellement culturelle et identitaire plutôt que métaphysique ou transcendantale.

La présence au sein de la société québécoise (mais surtout au sein de sa majorité d'origine canadienne-française) de courants idéologiques aussi différents en ce qui a trait à leur conception de la place de la religion dans la sphère publique laisse selon moi planer des doutes quant à la profondeur et à la portée réelles du mouvement de résurgence de l'identité religieuse traditionnelle de cette majorité. En bout de ligne, pareille division aiguille l'attention sur le caractère essentiellement incantatoire de l'invocation d'un « Nous » ethnique canadien-français qui, à un moment donné, se serait métamorphosé en « Nous » civique québécois, mais primordialement francophone.

2. NATIONALISME ET SCHIZOPHRÉNIE IDENTITAIRE

Le débat sur les accommodements raisonnables a instillé une nouvelle vigueur aux discussions sur le « Nous » québécois[2]. Or, au-delà des discours creux sur les « valeurs fondamentales » ou les « valeurs communes » de la société québécoise[3], le débat sur le « Nous » s'est rapidement cristallisé autour de la relation entre la majorité canadienne-française du Québec et les « Autres » (surtout les minorités ethnoculturelles et religieuses)[4]. Comment concilier les « droits » de cette majorité, sa mémoire historique inextricable de la condition identitaire particulière du Québec contemporain, et les droits des groupes minoritaires ? C'est dans ce contexte que certains ont erronément conceptualisé les accommodements raisonnables *stricto sensu*, c'est-à-dire ceux fondés sur l'égalité des individus avec leurs différences plutôt qu'en dépit d'elles, comme des « privilèges » accordés aux minorités, ou les ont abusivement assimilés à des diktats imposés par une classe juridique à des citoyens qui, majoritairement, n'en voudraient pas[5].

Ce débat sur le « Nous » me paraît intéressant pour deux raisons. D'une part, dans la mesure où la définition que l'on semble vouloir donner à ce mot encode une volonté de ré-enracinement collectif dans un imaginaire canadien-français déterminé par une idéologie mêlant, comme jadis, mémoire de survivance, exceptionnalisme et messianisme, on risque de refaire du nationalisme québécois non seulement un nationalisme ethniciste, mais surtout un nationalisme de ressentiment[6], état que l'on croyait avoir dépassé depuis longtemps. Si l'on se fie au discours anti-immigration entendu en certains milieux et à la panique linguistique savamment entretenue par des médias et des politiciens des mouvances nationaliste et sécessionniste, cette hypothèse n'est pas complètement farfelue. Ce qui frappe dans tout cela, d'autre part, c'est le retour en force d'un discours où la majorité est systématiquement présentée comme la victime des « Autres », comme assiégée par eux, quels qu'ils soient (les minorités, le gouvernement fédéral, etc.) et où la complaisance dans la victimisation est érigée en art majeur, avec la déresponsabilisation sociopolitique en découlant[7]. Si l'on dit souvent que la « nation québécoise » se définit par le français comme langue commune, une culture distincte et la mixité juridique, j'émettrai l'hypothèse qu'un élément essentiel de son identité tient aussi dans une mythologie de victimisation que perpétue le « nationalisme méthodologique » désormais pratiqué par une majorité de Québécois, toutes tendances politiques confondues. Les audiences de la Commission Bouchard-Taylor, où les « Autres » ont souvent été dépeints comme autant de chevaux de Troie potentiels dans l'enceinte de la « nation », ont révélé la prégnance de ce discours.

Mais voilà, tout cela se passe dans l'ordre du discours : dans le concret, la situation est peut-être moins préoccupante qu'il n'y paraît. En effet, les Québécois qui, sur le terrain, ont à gérer les accommodements demandés

par les membres de minorités religieuses se montrent souvent ouverts[8] et, surtout, pragmatiques[9]. Cette ouverture et ce pragmatisme sont cependant fréquemment occultés dans un environnement où se trouve systématiquement amplifié tout débat social ayant une dimension identitaire, si minimale soit-elle.

La distance entre la réalité sociale, chaotique certes, mais néanmoins vivable, et la perception de crise identitaire qu'encouragent le nationalisme méthodologique et la « macro-identitarisation » des débats sociaux en découlant ressemble fort à une forme de schizophrénie où les frontières entre réalité et rêve s'estomperaient peu à peu. Le problème est que les Québécois qui y succombent le font en postulant l'unité d'un « Nous » collectif constitué, ou dominé, par la majorité canadienne-française. J'aurais pour ma part tendance à croire que tout ce discours sur le « Nous » masque plutôt un certain désarroi face au constat de l'irrémédiable fragmentation de ce « Nous », non pas à la suite de sa dilution dans l'ensemble canadien, mais plutôt en raison de la maturité d'une société démocratique où les membres d'une minorité à l'échelle canadienne et continentale se représentent avant tout comme des individus plutôt que comme des membres d'un groupe ethnique. Cette hypothèse apparemment paradoxale, qui verrait dans le débat sur les accommodements raisonnables le dernier sursaut d'une conception ethniciste de l'identité québécoise, mériterait d'être explorée plus avant.

Cela dit, quelles leçons le Canada dans son ensemble peut-il tirer du débat québécois sur les accommodements raisonnables ?

Premièrement, ce débat a remis en lumière les sérieuses réserves qu'inspire au Québec la politique canadienne de multiculturalisme, qui est souvent perçue comme une tentative de dilution de la communauté historique distincte qu'il forme au Canada. Il y aurait sans doute lieu, à cet égard, d'affirmer plus clairement le caractère foncièrement libéral du multiculturalisme au Canada[10] et de tenter de remédier à la conception amnésique du Canada qu'a encouragé le développement d'un nationalisme s'articulant autour de la *Charte canadienne des droits et libertés*.[11]

Deuxièmement, concernant la relation entre l'État et la religion, le préjugé défavorable à l'expression des identités religieuses perceptible dans bon nombre de discours entendus lors du débat québécois sur les accommodements raisonnables ne permet pas de rendre adéquatement compte de la complexité du sentiment religieux. En ce sens, une saisie politico-juridique de la relation État-religion qui refléterait une attitude de neutralité hostile de la part de l'État face à la religion serait problématique, en plus d'être en rupture avec la tradition constitutionnelle canadienne. En revanche, une approche purement subjectiviste de la religion et une représentation du phénomène religieux qui ne le présente que sous un jour favorable, comme la Cour suprême du Canada a récemment tendu à le faire[12], fait aussi l'impasse sur la dimension parfois éminemment politique des revendications religieuses, qui transcendent dès lors leur impulsion spirituelle initiale pour entrer de plain-pied dans le champ du temporel. De sorte que si la neutralité de l'État constitue probablement la meilleure manière d'appréhender les religions, cette neutralité ne doit être ni hostile, ni naïve.

Troisièmement, le débat québécois sur les accommodements raisonnables devrait inciter les Canadiens à prendre acte de l'utilité heuristique de plus en plus faible du mot « nation », notamment eu égard à l'ambiguïté et à la contingence identitaires croissantes, et à reconnaître qu'autant la nation politique canadienne que la nation politique québécoise représentent des construits dont le sens varie selon qui les utilise. Ces deux construits sont probablement « injuridicisables ».

Enfin, et surtout, peut-être les Canadiens devraient-ils réfléchir sur les limites de la politique de la reconnaissance, que celle-ci soit promue par une majorité ou une minorité, et se prémunir contre le fétichisme juridique qui, inévitablement, découle de cette politique.

Notes

1 Voir notamment : Beck, U. (2000). The cosmopolitan perspective: Sociology of the second age of modernity. *British Journal of Sociology*, vol. 51, 79.

2 Lisée, J.-F. (2007). *Nous.* Montréal : Boréal.

3 Lesquelles sont, hormis la primauté du français, largement les mêmes au Québec que dans le reste du Canada, en Belgique ou en Norvège, bref que dans d'autres démocraties libérales.

4 Cairns, A.C. (2008, Winter/Spring). Bouchard-Taylor and Nation-Building. *Inroads*, no. 22, 64.

5 Voir : Bock-Côté, M. (2007). *La dénationalisation tranquille.* Montréal : Boréal.

6 Voir : Angenot, M. (1996). *Les idéologies du ressentiment.* Montréal : XYZ éditeur.

7 Voir : Pratte, A. (2006). *Au pays des merveilles. Essai sur les mythes politiques québécois.* Montréal : VLB éditeur.

8 Girard, M. (2008, 21 janvier). Les Québécois sont très accommodants au travail. *La Presse*, pp. A3 (faisant état d'un sondage CROP).

9 Goma, K. (2007). Accommoder la réalité : dans les coulisses d'un CLSC. Dans : M. Venne et M. Fahmy (dir.). *L'annuaire du Québec 2008* (pp. 148). Montréal : Fides.

10 Voir : Swinton, K. (1994). Multiculturalism and the Canadian diversity. Dans : H.P. Glenn & M. Ouellette (dir.). *La culture, la justice et le droit* (p. 78). Montréal : Institut canadien d'administration de la justice / Éditions Thémis.

11 Gaudreault-DesBiens, J.-F. (2003). Memories. 19 *Supreme Court Law Review,* 2nd Series, 219.

12 Voir notamment: *Syndicat Northcrest* c. *Anselem* [2004] 2 R.C.S. 551, dont l'approche purement subjectiviste est indirectement remise en question dans *Bruker* c. *Marcovitz*, 2007 CSC 54.